

## **LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick GOURDES, Maire.

**Présents** : M. GOURDES, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme JOURDAINNE, Mme ROLLAND, M. PERCHERON, Mme VILLERY, M. MARSAUD et M. AGUILLON.

**Pouvoir** : Mme BESSON à Mme LE BRAS

**Absents excusés** : Mme DEBRAY, M. FORTEAU

**Absents** : M. MANANT, M. LAISNEY,

Ils forment la majorité des membres en exercice. La séance a été publique.

En vertu de l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LE BRAS Yvonne a été élu secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

### **Délibération 2023/028 : Décision de suppression ou maintien d'un poste d'Adjoint au Maire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à DEUX le nombre d'adjoints au maire. Cette décision pourra être revue ultérieurement en fonction des besoins.

### **Délibération 2023/029 : Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique – SIRP**

Le nouveau délégué suppléant a été élu au scrutin secret à la majorité absolue : Mme JOURDAINNE Véronique.

### **Délibération 2023/030 : Commission d'appel d'offres**

Le nouveau membre a été élu au scrutin secret à la majorité absolue : Mme JOURDAINNE Véronique.

### **Délibération 2023/031 : Désignation d'un référent déontologue**

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner Monsieur MARY Jean-François, avocat à la Cour, comme référent de la commune de SAUSSAY.

### **Délibération 2023/032 : Création du poste d'adjoint technique à temps complet - Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural et mise à jour du tableau des emplois**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 3 octobre 2023, UN emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, au grade d'adjoint technique, appartenant à la catégorie C, à temps complet.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement d'un agent, par voie de mutation ou par voie de détachement ou un candidat sans concours dans les conditions précitées.

**Délibération 2023/033 : Création du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32h) de catégorie C à compter du 3 octobre 2023, pour l'avancement de grade d'un agent.

**Délibération 2023/034 : Création du poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer, à compter du 3 octobre 2023 un emploi permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la catégorie C à temps non complet (32h) en raison du besoin de l'école.

**Délibération 2023/035 : Suppression du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste suivant : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

**Délibération 2023/036 : Suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste suivant : agent de maîtrise à temps complet.

**Délibération 2023/037 : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de Gestion, acceptent les conditions d'adhésion décrites dans la convention annexée à la présente délibération, et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

**Délibération 2023/038 : Protection Sociale Complémentaire des agents territoriaux : adhésion et validation de la participation pour le risque santé et le risque prévoyance**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et Intériale, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'approuver la convention d'adhésion et autoriser le Maire à la signer, et de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat.

**Délibération 2023/039 : Protection Sociale Complémentaire des agents territoriaux : adhésion et validation de la participation pour le risque prévoyance**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, approuve la convention d'adhésion, autorise le Maire à signer cette convention, et institue une participation financière à hauteur de 10 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance ».

**Délibération 2023/040 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : convention avec la Poste**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste, pour deux agents recenseurs.

**Délibération 2023/041: Aide sociale : demande de co-financement concernant un appareil de communication pour un enfant**

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de participation à hauteur de 125 euros.

**Délibération 2023/042 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2024 : validation du projet établi par Energie Eure-et-Loir**

Le Conseil municipal, approuve la programmation du projet d'enfouissement des réseaux pour 2024 concernant la rue de la Pierre Grise et le chemin du Pommeray.

**Délibération 2023/043 Location de terres : bail du 11 novembre 2023 au 10 novembre 2032**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

**Délibération 2023/044 : Modification des statuts du SMICA**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet :

- Demande à l'agglomération du pays de Dreux le transfert au profit du SMICA de la compétence assainissement pour la commune du Mesnil-Simon à compter du 1er janvier 2024.
- Modifier ses statuts en conséquence.
- Modifier l'article 2 des statuts afin de fixer le siège social 15 Rue d'Anet, 28260 Saussay.
- Supprimer la compétence à la carte C (transports scolaires)

**Délibération 2023/045 : Adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de conseil en énergie partagé.

L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Affiché le 5 octobre 2023

Le Maire,



Patrick GOURDES.

